

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
30/11/2022

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M N° 13.3

Objet : Rénovation
éclairage du Stade.
Engagement de
dépenses

L'an deux mille vingt-deux et les huit décembre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : M. SANS, Mme GERARD,
M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT,
M. LIVOTI, M. AMOUROUX Mme GRANGE,
MM ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS (Proc),
EVIN (Proc), Mmes SANDY, AGUILA.

Absentes excusées :
Mme DALLA-ZANNA (Proc M. EVIN)
Mme COURTOUX (Proc M. DESHONS)

M. RAMEAU a été élu secrétaire de séance

Ouverture de la séance à 19h00

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 05/09/2022 concernant la **rénovation de l'éclairage public du Stade**, le SDEHG a réalisé l'opération (8AT132) :

- Dépose de 16 projecteurs 2000w N°645,646,647,648,649,650, 651 652, 653, 654, 655, 656,657,658,659 et 660 ;
- Contrôle de la stabilité des mâts ;
- Pose de 16 à 22 projecteurs 1660 Watts à technologie LED (4 à 6 projecteurs par mât) ;
- Remplacement des équipements de commande et de protection dans les armoires en pied de mât,
- L'éclairage moyen est fixé à 150lux ;
- Le présent montant estimatif est calculé dans l'hypothèse de la conservation du réseau existant de la commande et des mâts (donc sous condition que l'état de la commande, la stabilité des mâts, les valeurs d'isolement et la conformité des mises à la terre s'avèrent favorables). Dans le cas contraire, il faudra rénover toute l'installation, et une nouvelle délibération sera proposée ;
- Pour l'ensemble du projet les lanternes LED devront avoir une garantie de 10 ans (pièces et main d'œuvre) et les luminaires utilisés devront répondre au cas 1 de la fiche CEE.

Cette opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.